

„ être atteinte à l'Union qui est heureusement établie entre les deux Nations ”.

Que „ le Roi est persuadé que Sa Majesté Très-Chrétienne fera d'autant plus portée à prendre des arrangemens si salutaires & amiables, que de petites altercations de cette nature en entraîneroient après elles de plus grandes, si elles n'étoient prévenues à tems ”.

A toutes ces représentations, voici ce que le Ministère de Versailles opposa.

Il répondit que „ la Cour Britannique auroit pu voir les raisons qui ont autorisé la conduite de ces deux Gouverneurs, dans le Mémoire du mois de Juin 1749., par lequel il a été démontré que la Rivière St. Jean & (a) Chipoudi sont sur le Continent du Canada, hors de la Peninsule qui forme l'Acadie.

„ Que les soumissions que quelques-uns des habitans de Chipoudi auroient pu faire au Gouverneur Anglois, n'acquéroient aucun droit à la Grande-Bretagne ; & que les précautions que les Gouverneurs François ont crû devoir prendre, n'ont eu d'autre objet que de rassurer lesdits habitans contre les (b) Innovations du Gouverneur Anglois.

„ Mais qu'il ne doit plus y avoir d'altercations sur cela entre les Gouverneurs au moyen des ordres „ leur

(a) C'étoit justement l'affaire en dispute, laquelle devoit être décidée, par les Commissaires ; d'ailleurs, il n'y a pas d'autre démonstration dans ce Mémoire, que l'Affertion que Monsieur Durand y fait que l'ancienne Acadie est restreinte à la Peninsule.

(b) Le Gouverneur Anglois n'a fait aucune Innovation. Il n'envoya ni Troupes ni Indiens à Chippodie : Le Gouverneur François en fit une en envoyant ses Troupes à St. Jean.